

ELEMENTS DE DIAGNOSTIC / annexe à la consultation pour l'étude de programmation urbaine



## PREAMBULE :

La nouvelle municipalité souhaite avoir une réflexion globale sur le fonctionnement urbain du village et de ses hameaux.

Les thématiques de réflexion que les élus pressentent à travailler concernent notamment les espaces publics de convivialité, les liaisons routières, le stationnement mais également les liaisons douces. Les élus ont pour ambition de limiter l'impact des véhicules dans les villages de la commune afin d'améliorer le cadre de vie des habitants et valoriser les espaces publics.

Ils souhaitent avoir un plan d'action sur plusieurs années (a minima la mandature) et programmer, phaser les projets pour ne pas agir à l'opportunité.

Une concertation a été menée par les élus auprès des habitants courant juin 2020 sous la forme de réunions de quartier.

## 1. CONTEXTE GENERAL

### 1.1 Une commune étagée en deux entités (source : PLU)

La commune s'étage de 1559 m et 2 923 mètres d'altitude. Elle se divise en deux grandes entités :

- la partie basse de la commune, en versant adret de la vallée de la Durance,
- la partie haute, vallon suspendu du hameau des Combes.

La partie basse de la commune est constituée de deux parties urbanisées (Clos du Vas et le village) implantées en versant adret entre 1170 m et 1650 m d'altitude sur deux espaces bien distincts de coteaux cultivés et/ou pâturés. Ces deux espaces sont séparés par les ravins des Merles et de Pierre-Feu.

La partie haute de la commune, aussi appelée le vallon des Combes, est très peu bâtie. Il y a seulement le hameau des Combes, ensemble de chalets d'estives habité à l'année et quelques cabanes pastorales. Cet espace est couvert dans sa partie ouest et sud par la réserve régionale des Partias et dans sa partie nord-est par le domaine skiable de Serre-Chevalier.

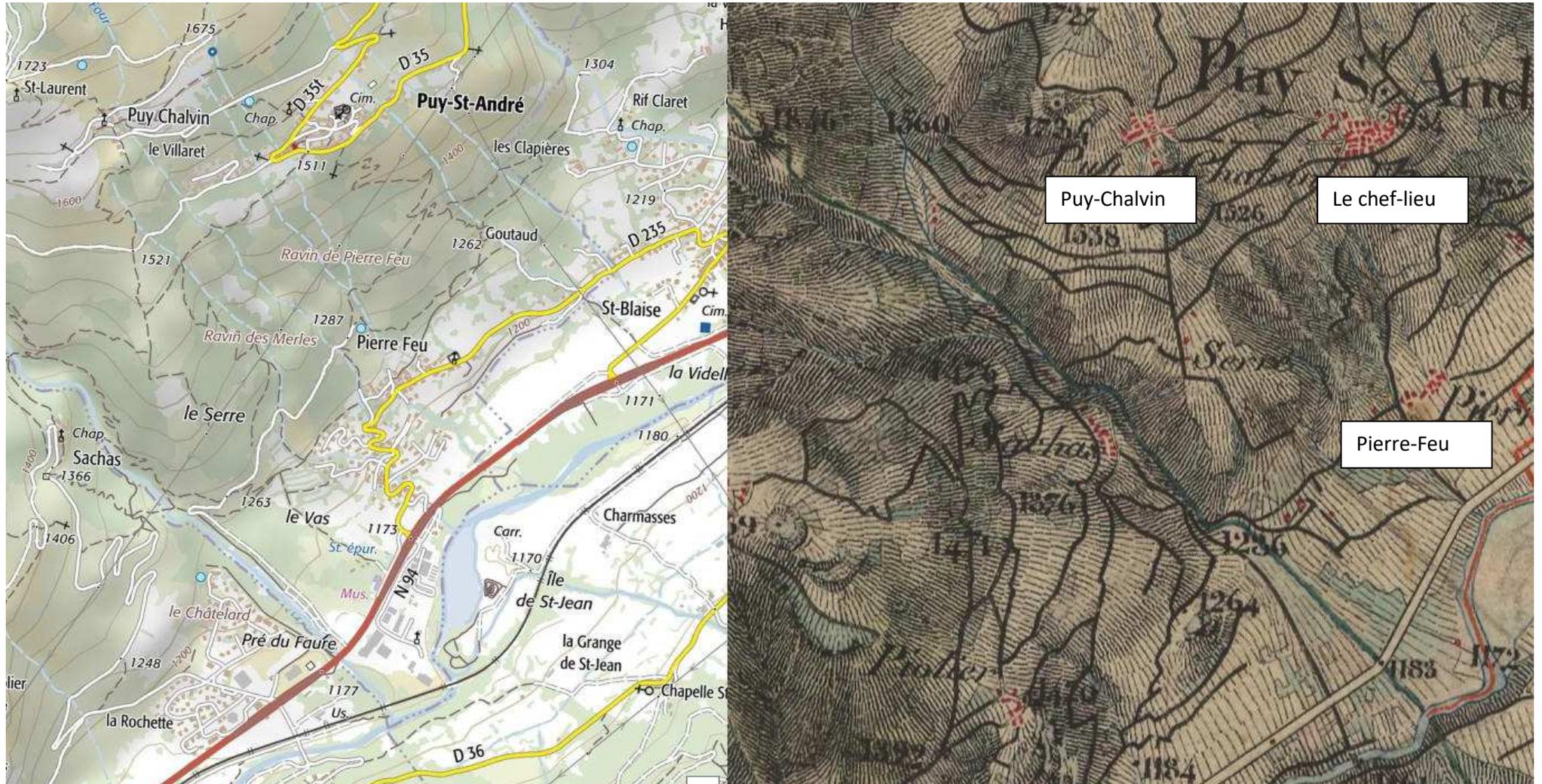


La commune de Puy-Saint-André compte 5 secteurs principaux d'urbanisation :

- en fond de vallée, le hameau historique de Pierre-Feu et le lotissement de Clos du Vas. On trouve également un secteur d'habitat épars en limite est de la commune et un hameau historique aujourd'hui inhabité, le hameau du Goutaud.
- à mi-versant, deux hameaux historiques, le Chef-lieu et Puy-Chalvin et un lotissement plus récent, le Villaret.

## 1.2 Evolution de l'urbanisation jusqu'à aujourd'hui

Au XIII<sup>ème</sup> siècle, on retrouve les trois hameaux historiques : le chef-lieu, Puy-Chalvin, Pierre Feu ainsi que le hameau d'estive constitué de chalets d'alpage : les Combes.



*Puy-Saint-André – Eléments de diagnostic, annexe à la consultation de l'étude de programmation urbaine - Janvier 2021*

## **- Les villages historiques**

Le chef-lieu et Puy-Chalvin sont implantés à mi-versant, en promontoire sur la vallée de la Durance. Pierre Feu est un hameau de fond de vallée, implanté en recul de la rivière, au pied du versant et entouré d'espaces agricoles de qualité. Le hameau des Combes est situé à l'entrée du vallon éponyme.

Ils sont composés de maisons de village principalement mitoyennes. La construction traditionnelle est massive et présente une forme allongée dans le sens du faitage. Ce dernier est soit parallèle soit perpendiculaire aux courbes de niveau. La toiture est de couleur lauze ou constituée de bardeaux de mélèze. Elle est à 2 pentes et présente une inclinaison importante avec des dépassées permettant de couvrir les balcons et coursives. Les façades sont en pierre enduites, l'emploi du bois se limite au bardage mélèze des granges sous toitures.

Le parcellaire en centre ancien est particulièrement morcelé. Les unités foncières non bâties sont essentiellement des petits jardins d'agrément ou des espaces publics participant pleinement à la qualité identitaire et paysagère de ces centres anciens au bâti très dense.

## **- Les lotissements**

La commune de Puy-Saint-André compte 2 lotissements : le Villaret et le Clos du Vas. Tout comme le chef-lieu et Puy-Chalvin, le Villaret est implanté à mi-versant, en promontoire sur la vallée de la Durance. Le Clos du Vas est mitoyen du hameau de Pierre-Feu au nord-est et rejoint la route nationale au sud.

Le Clos du Vas a su développer et créer une ambiance architecturale relativement homogène. Les volumes, pentes de toitures, traitement des façades (proportion raisonnée du bois en façade) ont permis de créer une véritable identité à ce quartier. Identité différente du hameau historique mitoyen mais reprenant quelques éléments qui créent un lien, une continuité entre ancien et nouveau.

Le Villaret est séparé du chef-lieu par un torrent avec une ripisylve importante qui crée une rupture physique entre les deux quartiers. Au Villaret, les constructions sont hétérogènes, plusieurs styles d'architecture et d'implantation cohabitent. A la différence du lotissement du Clos du Vas, l'ensemble du lotissement du Villaret est implanté sur une pente relativement forte.

### 1.3 Un nombre d'habitants relativement stable depuis la fin des années 90

Au dernier recensement INSEE, la commune comptait **462 habitants en 2017**.

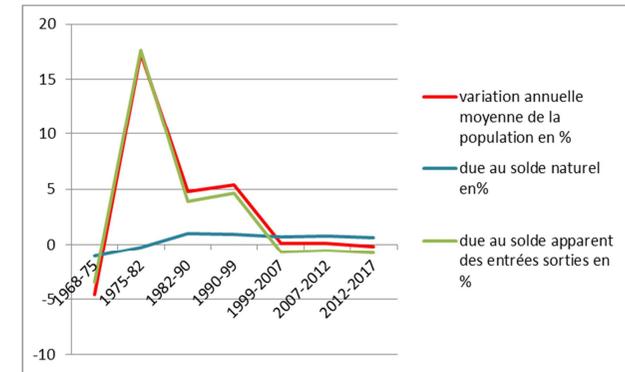
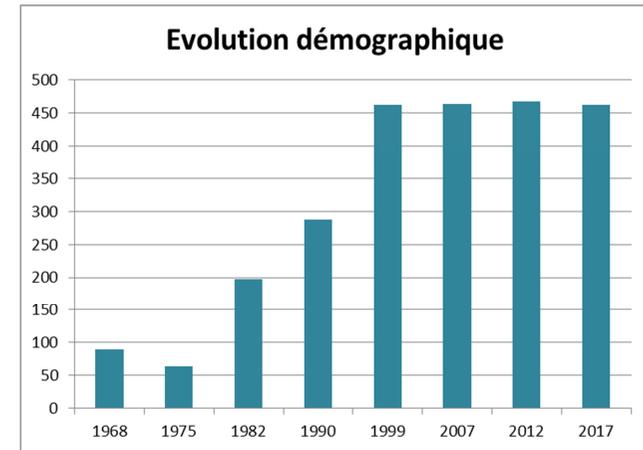
Entre 1975 et 1999, la population augmente de façon très conséquente : +400 habitants soit une multiplication par 7 du nombre d'habitants. Cette augmentation correspond à la création des lotissements sur le territoire communal (le Clos du Vas en fond de vallée, à côté du hameau de Pierre Feu et Le Villaret à mi-versant, à côté du chef-lieu).

Depuis la fin des années 90, le nombre d'habitants varie peu. Avec le phénomène de décohabitation des ménages, le nombre de logements continue d'augmenter mais depuis 15 ans les incidences sur le nombre d'habitants sont faibles.

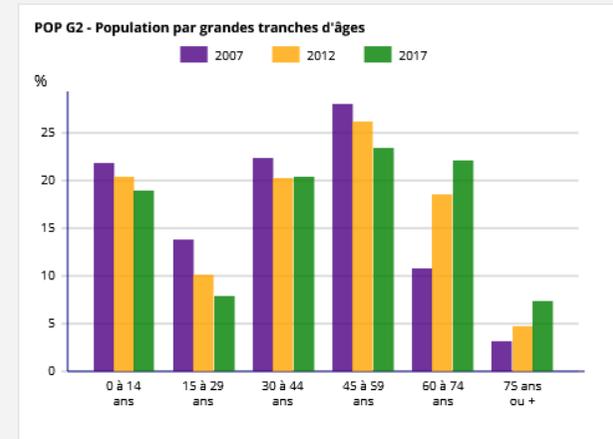
Jusqu'en 1999, on remarque que la variation de la population est fortement impactée par les entrées/sorties du territoire. Depuis, les légères augmentations de la population sont dues au solde naturel positif.

#### Une population vieillissante

Depuis 2007, on remarque un vieillissement de la population avec une diminution de toutes les tranches d'âge de moins de 45 ans et une nette augmentation des + de 60 ans.



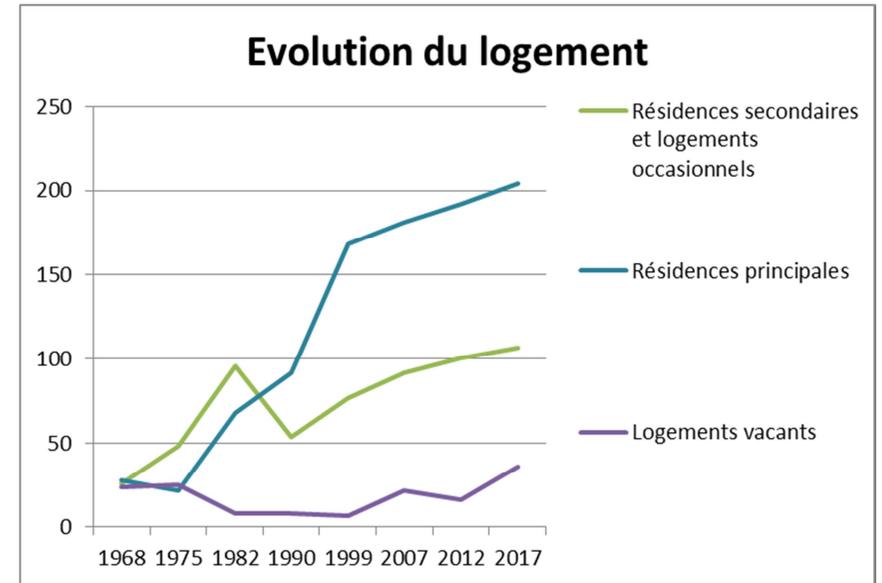
#### POP G2 - Population par grandes tranches d'âges



#### 1.4 Le logement (source : INSEE, PLU)

Les **résidences principales** dominent le parc de logements à hauteur de **58.8%**, les **résidences secondaires** représentent **30.8%** et les **logements vacants** **10.4%**.

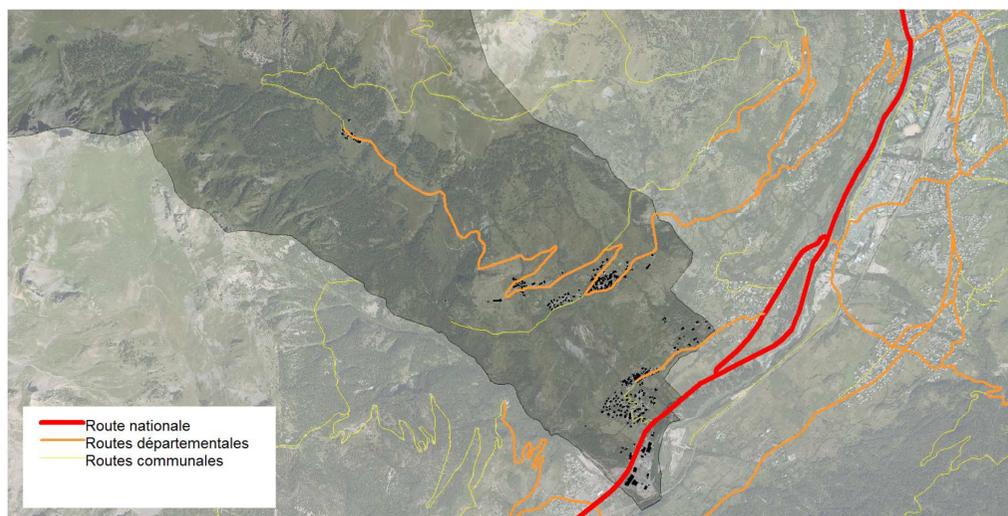
Si de 1975 à 1982 les parcs de résidences principales et secondaires évoluent à un rythme similaire, à partir de années 1980, les résidences principales « prennent nettement le pas » sur les résidences secondaires. Entre 1982 et 1990, une quarantaine de résidences secondaires deviennent même des résidences principales. Dans les années 90, le nombre de résidences principales augmente fortement : +76 en 9 ans. Depuis la fin des années 90, les résidences principales et secondaires ont à nouveau un rythme de croisière similaire.



### 1.5 Le réseau routier (source : PLU)

La commune de Puy-Saint-André est desservie depuis la RN94 par la RD 235 et la RD 35. L'intérieur des hameaux et villages ainsi que certains secteurs naturels de la commune sont desservis par des voies communales.

Une des particularités de Puy-Saint-André est que pour rejoindre par voie motorisée les villages et hameaux du haut et du bas de la commune, il faut nécessairement passer par les communes voisines. Seuls des sentiers piétonniers lient directement Puy-Saint-André, Le Villaret, Puy-Chalvin à Pierre-Feu et le Clos du Vas.



## 1.6 Mode doux et transports collectifs

Le territoire du briançonnais est en partie couvert par un réseau de transport en commun organisé et porté par la commune de Briançon. Courant 2016, ce réseau a été prolongé et va désormais jusqu'à la commune de Puy-Saint-André, il dessert le bas de la commune : Pierre-Feu et le Clos du Vas.

Le réseau de sentiers et chemins est très important sur le territoire communal, nettement plus que le réseau routier de voies communales, départementales et nationales présents. La commune a su s'appuyer sur les itinéraires doux existants, les entretenir, les revaloriser pour certains et les développer. Aujourd'hui l'offre en sentiers et chemins permet de répondre aux besoins d'un public varié : cheminements utilisés au quotidien entre les hameaux, des espaces habités et cultivés, promenades dominicales ou grandes randonnées.

Même si les sentiers et chemins ne passent pas toujours à proximité immédiate, il est possible de considérer que les axes principaux de déplacements motorisés sont à ce jour doublés d'itinéraires doux.

Certains de ces itinéraires sont également empruntés par des VTT. Différents circuits sont fléchés pour cette pratique.

## 1.7 Les équipements communaux

### - La mairie, la salle des associations, la salle polyvalente et la bibliothèque

Ecole jusqu'en 1970, ce bâtiment a aujourd'hui été agrandi et est divisé en locaux de la mairie, salle des associations, salle polyvalente/bibliothèque et appartements communaux.

Aujourd'hui, les enfants de Puy-Saint-André vont principalement à l'école du Pinet à Puy-Saint-Pierre.



### - Les logements communaux

La commune a 5 logements communaux dont 4 sociaux (sous convention) : 2 dans l'ancienne école de Puy-Chalvin, 2 dans le même bâtiment que la mairie, 1 logement hors convention dans une maison individuelle située au chef-lieu, ancienne mairie de la commune.

### - l'ancienne cure : « Kimpina »

L'ancienne cure appartient à la mairie et est aujourd'hui loué à titre gracieux à l'aumônerie des jeunes.



### - les locaux techniques

Les locaux techniques de la commune sont situés à l'entrée du hameau de Puy-Chalvin. La commune a en projet de compléter ses bâtiments techniques par la création d'un garage communal au Clos du Vas dans l'objectif de stocker ses engins de déneigement.

### 1.8 L'offre commerciale

Il n'y a pas de commerces actuellement à Puy-Saint-André. Depuis, peu, une épicerie ambulante s'installe occasionnellement sur la place Violin.

## 2. Une nécessaire réflexion sur les espaces publics et leurs usages

Les élus souhaitent globalement :

- réduire la présence automobile (circulation et stationnement) dans les cœurs de village de Puy-Saint-André, Puy-Chalvin et Pierre-Feu,
- valoriser les espaces de rencontre dans les villages et Clos du Vas,
- développer les liaisons douces au sein des zones construites (notamment au Clos du Vas pour des raisons de sécurité).

Afin d'atteindre ces objectifs, les élus vont devoir s'interroger sur les usages qu'ils souhaitent donner à l'ensemble de leurs espaces publics (mission du programmiste) :

*La notion d'espace public : les espaces publics forment l'ensemble des lieux non construits, les « vides » au sein d'une ville ou d'un village, dont la composition découle de l'histoire. Ils constituent l'armature urbaine, l'ossature nécessaire pour organiser les différentes fonctions de la commune et assurer un rapport cohérent avec le bâti.*

*Composée du réseau viaire (les voies, les rues, les cheminements piétons), ainsi que des places, jardins et promenades, cette armature joue un rôle à deux échelles : celle du territoire pour mettre en relation le centre-bourg et son environnement, et celle du quartier. Un réseau continu d'espaces publics maillés et hiérarchisés favorise également la marche à pied et le vélo.*

Puy-Saint-André n'a pas aujourd'hui cette armature urbaine. Aucune hiérarchisation de la voirie ni aucun maillage piéton n'a été réalisé pour envisager un « plan de circulation ». L'enrobé est omniprésente sur l'ensemble des villages : véhicules automobiles et piétons cohabitent sur l'espace public qui n'a pas d'usage identifié. Il en résulte une mauvaise lisibilité de ce qui est privé (non accessible) et de ce qui est public (accessible).

Par ailleurs, les espaces publics peuvent mettre en valeur les spécificités communales en s'appuyant sur des éléments déjà existants du patrimoine bâti et/ou paysager notamment. En révélant les atouts du village et de son contexte ils participent à la construction d'une identité commune, d'une appartenance.

Des éléments du patrimoine bâti de la commune de Puy-Saint-André pourraient être ainsi mis en valeur, comme son petit patrimoine bâti (fontaines, oratoires...) ou plus largement les points de vue sur le grand paysage (belvédères...). Cf liste ci-dessous.

Enfin, les actions menées sur les espaces publics génèrent souvent un effet d'entraînement vis-à-vis de l'investissement privé, car ils impactent l'ensemble des leviers permettant d'agir sur l'attractivité d'un territoire: l'habitat, le commerce, le patrimoine, etc.

Liste du patrimoine rural

Patrimoine identifié au titre du L151-19	Village ou Lieu-dit	Parcelle cadastrale
Chapelle Saint Laurent	L'Eyrette	C431
Chapelle Sainte Philomène	Pont La Lame	C1254
Chapelle Sainte Lucie	Puy Chalvin	C181
Fontaine	Puy Chalvin	C191
Four Banal	Puy Chalvin	C1078
Fontaine	Chef Lieu	Public
Fontaine	Chef Lieu	A1762
Fontaine	Chef Lieu	Public
Eglise	Chef Lieu	A1252
Four Banal	Chef Lieu	A1345
Oratoire Sainte Anne	Chef Lieu	A1367
Oratoire Sainte Madeleine	Chef Lieu	B178
Four Banal	Pierre Feu	B768
Fontaine	Pierre Feu	B980
Chapelle du Goutaud	Le Goutaud	B570
Four Banal	Le Goutaud	B571
Chapelle Saint Roch	Les Combes	D614
Fontaine	Les Combes	D1443

Chapelle Saint Roche – Les Combes



Photos  
du patrimoine rural

Fontaine de Pierre Feu



Eglise de Puy Saint André

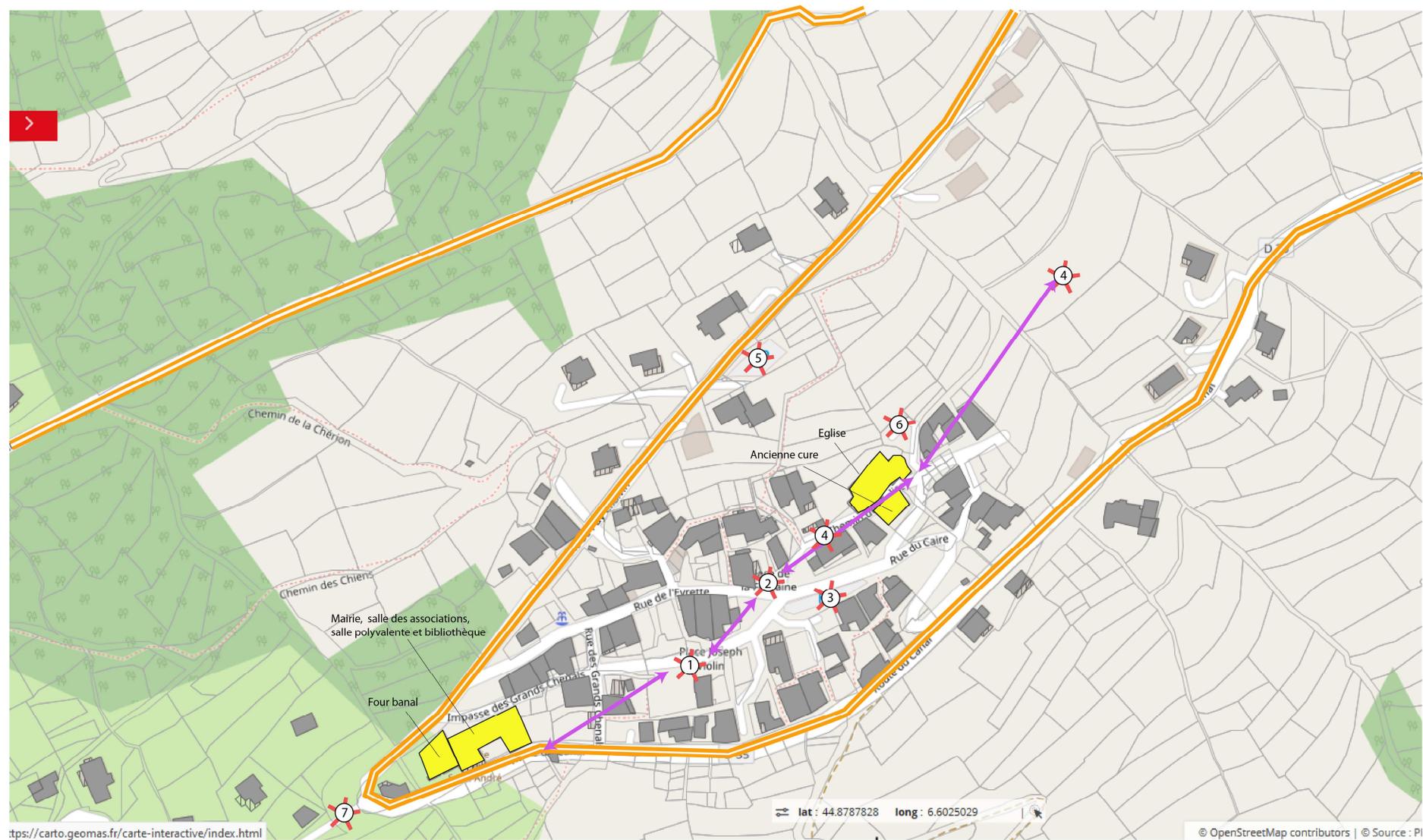


Chapelle Saint Laurent – L'Eyrette

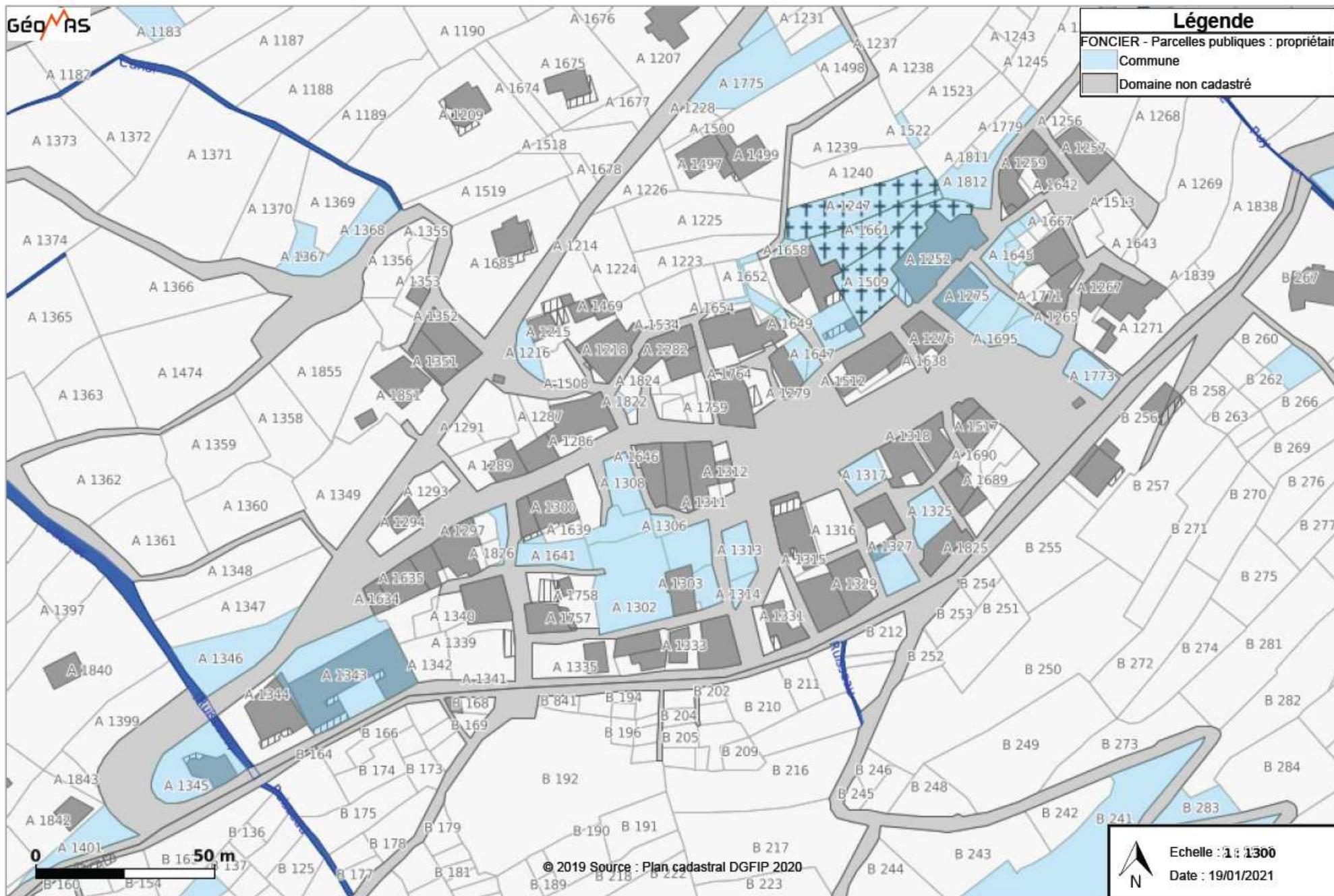




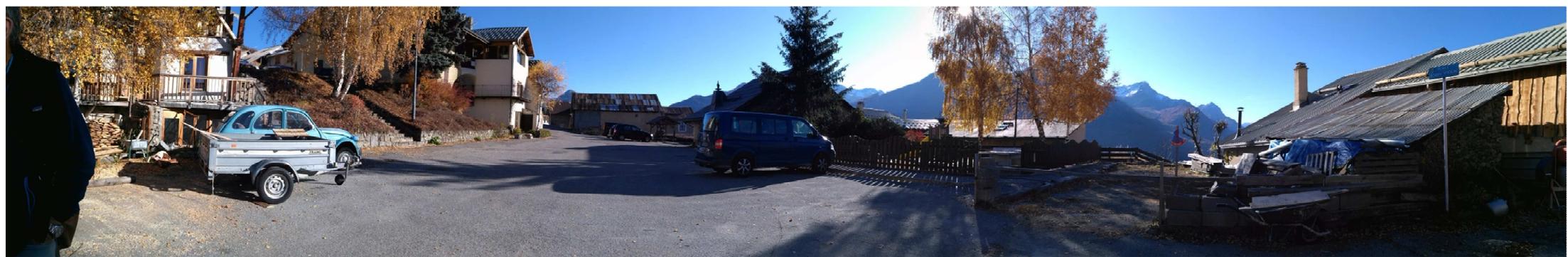
### 3. LE CHEF-LIEU, les projets et sites à enjeux



# Parcelles communales + domaine public - Chef-Lieu



Site n°1 : La place Joseph VIOLIN, un espace de centralité et de convivialité à affirmer



Dans la nuit du 8 au 9 octobre 1927, un incendie détruisit 80 des 85 maisons du chef-lieu. 232 personnes, dont 93 enfants se sont retrouvés sans abris à l'aube de l'hiver. Pendant ce dramatique accident, 2 personnes venues en aide de la vallée, ont été tuées suite à l'effondrement d'une voûte. Avant cet incendie, la place centrale du chef-lieu, était l'emplacement du vieux village, avec des maisons très rapprochées, des toits en pailles, et toutes les récoltes dans les greniers (source : <http://www.puysaintandre.fr/histoire-du-village>).

Aujourd'hui cet espace public, que compose la place Joseph Violin, est composé de différents usages tels que du stationnement automobile, de la détente avec une aire de jeux pour jeunes enfants, un terrain de pétanque et occasionnellement la présence d'une épicerie ambulante. Du fait de l'absence d'organisation des espaces, de mise en valeur et de la présence d'un enrobé sur l'ensemble de la surface, le tout donne une impression très routière, minérale et peu propice au farniente et à la détente, que ce soit pour l'habitant ou le visiteur.

On note la présence d'une résidence secondaire entre l'aire de jeux et le terrain de pétanque.



En période estivale, la place Joseph Violin est envahie par le stationnement automobile.



L'hiver, le terrain de pétanque est utilisé pour le stockage de la neige.

Les élus ont l'ambition de réorganiser cet espace afin d'en faire l'espace de convivialité et de rencontre du chef-lieu pour les habitants et visiteurs.

<b>Souhaits des élus</b>	<b>Souhaits des habitants</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ne maintenir qu'un nombre de places de stationnement limité aux habitants riverains</li> <li>- Requalifier l'espace en fonction des usages affectés (recomposition)</li> <li>- Valoriser l'espace par un traitement paysager et végétalisé</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Usages souhaités pour la place : pratique de la pétanque, jeux pour jeunes enfants (sécurisée), pique-nique et repos (bancs, tables...), aire de skate park (problématique du bruit est soulevée), mur d'escalade</li> <li>- séparer parking et espaces de rencontre pour tous</li> </ul> <p>Rqs : la question du stockage de la neige sera à traiter pour cet espace</p>

## Sites n°2 : La place de la Fontaine



L'ensemble de cet espace public, situé entre la place Violin et l'Eglise, est là aussi très routier (enrobé et présence importante de véhicules) et manque de valorisation alors que du petit patrimoine y est présent : une fontaine et un oratoire.

Cet espace est grand, principalement utilisé actuellement pour du stationnement automobile. Il est rempli, en période estivale, par les véhicules des résidents secondaires.

Un entretien de la fontaine ainsi qu'une valorisation par un traitement de sol adapté seraient pertinents à mettre en œuvre. Le stationnement devra être rationalisé et organisé tout en permettant de libérer la vue sur et depuis l'oratoire.

Souhaits des élus	Souhaits des habitants
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ne maintenir qu'un nombre de places de stationnement limité aux habitants riverains</li> <li>- Créer du stationnement à l'extérieur du village</li> <li>- Valoriser l'espace par un traitement paysager et végétalisé</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Souhaits des élus partagés par les habitants.</li> <li>- Mettre en place des box à louer, créer un parking souterrain</li> <li>- Parking au-dessus du chef-lieu doit être mieux aménagé (qualité du revêtement pour être utilisé l'hiver et l'été (parking de délestage)</li> <li>- Faire de cet espace un espace de rencontre</li> <li>- La question du stockage de la neige devra être traitée</li> </ul>

Globalement les habitants, dont les enfants, ont fait part de leur souhait de voir plus de végétation, d'arbres, d'espaces verts dans les zones urbanisées de la commune et favoriser des espaces ombragés. Pourquoi ne pas planter des arbres fruitiers ? développer le frontage des façades ?

### Sites n°3 : la ruelle vers l'Eglise



Cet espace qui fait le lien entre la place de la fontaine et l'Eglise a un aspect dégradé et encombré : le revêtement de sol (enrobé) est abîmé. On y trouve un ancien abri à poubelle, un poste de transformation électrique. A cela s'ajoute du stationnement automobile. L'ensemble donne un aspect désorganisé qui dénote avec la perspective donnée sur l'Eglise et son clocher.

Les élus et habitants souhaitent valoriser cet espace et trouver une nouvelle affectation à l'ancien abri car l'été cet endroit pourrait être très agréable, il est à l'ombre des bâtiments. Il serait intéressant de l'aménager en un espace de détente avec des bancs...

L'hiver, le stockage de la neige se fait devant la porte de l'église.

Le CAUE préconise de valoriser cet espace en supprimant le stationnement automobile et en travaillant à un revêtement qualitatif au sol afin de mettre en valeur la perspective sur l'Eglise, visible depuis la place de la Fontaine.

Ce revêtement permettrait d'ailleurs de créer artificiellement une liaison entre les différents équipements et espaces publics structurant du chef-lieu : Mairie, place Joseph Violin, place de la Fontaine, Eglise...

Il serait également intéressant de transformer, d'aménager l'espace, aujourd'hui encombré au niveau de l'abri, en un espace de détente.



Revêtement qualitatif aux abords de l'Eglise  
mettant en valeur l'édifice et la ruelle dans son  
ensemble

#### Sites n°4 : le parking de Soubre Le Puy

Ce parking a été créé pour être utilisé comme parking de délestage pour le chef-lieu. Ce parking de délestage est à maintenir car il est bien situé à proximité du centre village.

Piste d'amélioration : améliorer la signalétique d'information et faciliter l'accès piéton entre le parking et le village.

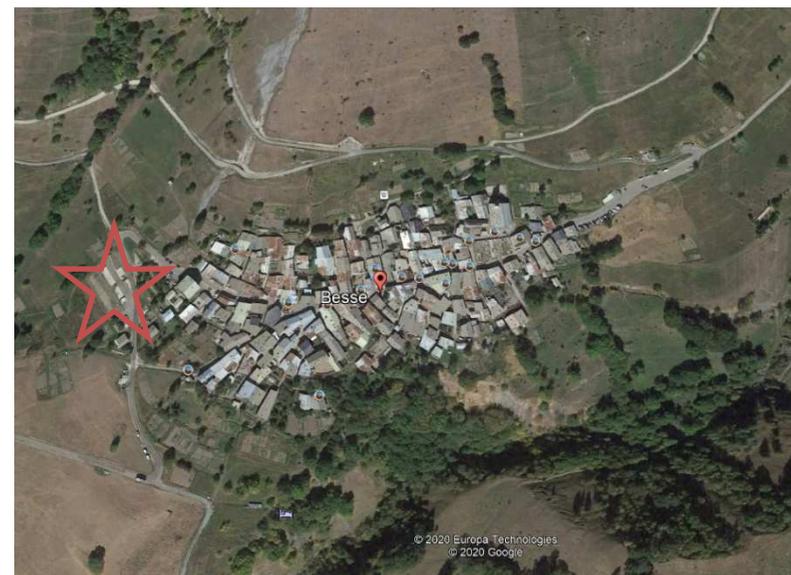


#### Site n°5 : projet de création de garages

Le terrain est aujourd'hui privé. Les élus sont entrés en discussion avec le propriétaire avec l'objectif de créer des places de stationnement sous forme de garages (ou abris voitures ?).

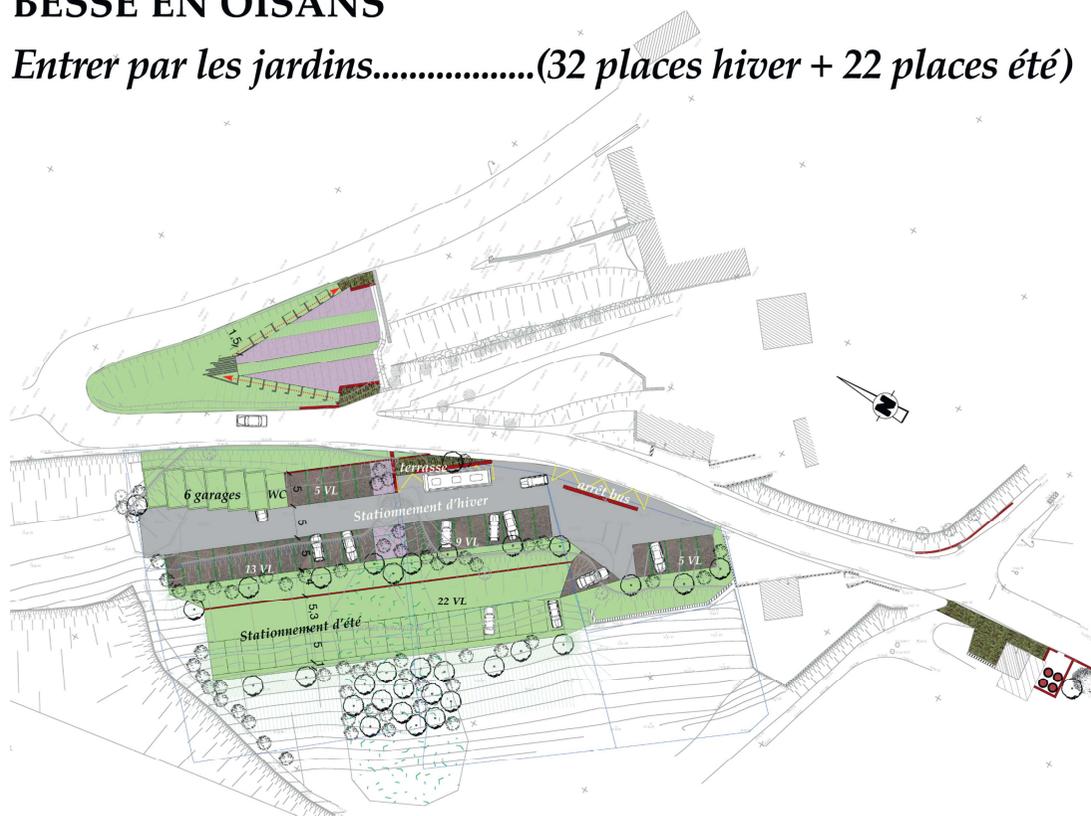


Exemple à Besse en Oisans de parking de délestage  
et de box intégrés dans la pente



**BESSE EN OISANS**

*Entrer par les jardins.....(32 places hiver + 22 places été)*



Avant-Projet - Novembre 2014

AGENCE DE PAYSAGE - P. PIERRON, paysagiste - AUTRANS / BETRECIG - GRENOBLE

### Site n°6 : l'aire de jeux

L'aire de jeux a l'avantage d'être située à l'écart de l'urbanisation (ne crée pas de nuisances), d'être bien exposée et d'offrir une vue remarquable sur le grand paysage.

Il serait intéressant d'améliorer cet espace avec éventuellement une offre plus variée d'activité qui répondrait à la demande des jeunes de la commune (création d'un Pumptrack par exemple) et d'aménager, valoriser des espaces de détente, pique-nique tout en intégrant la contrainte de la pente.

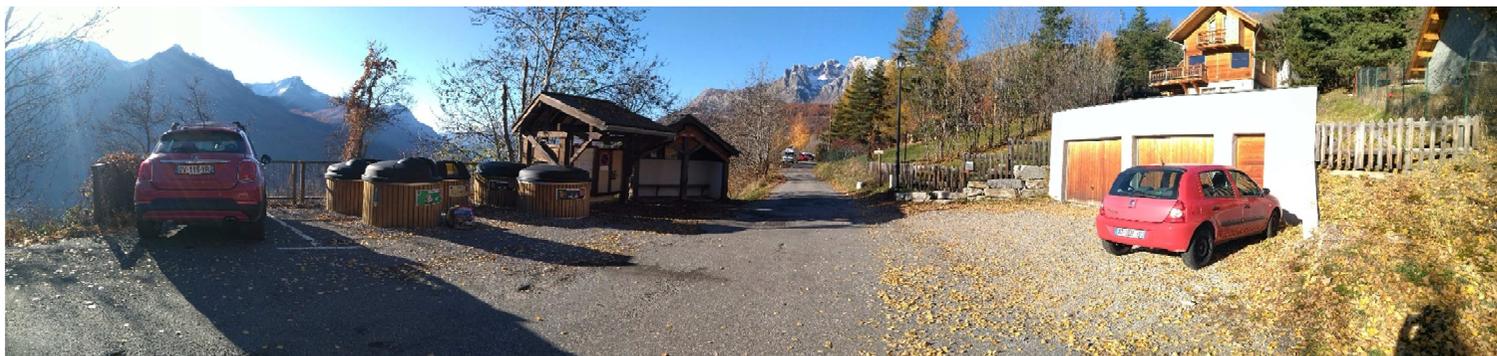


### Exemple de « Pumptrack » intégré à Ancelle

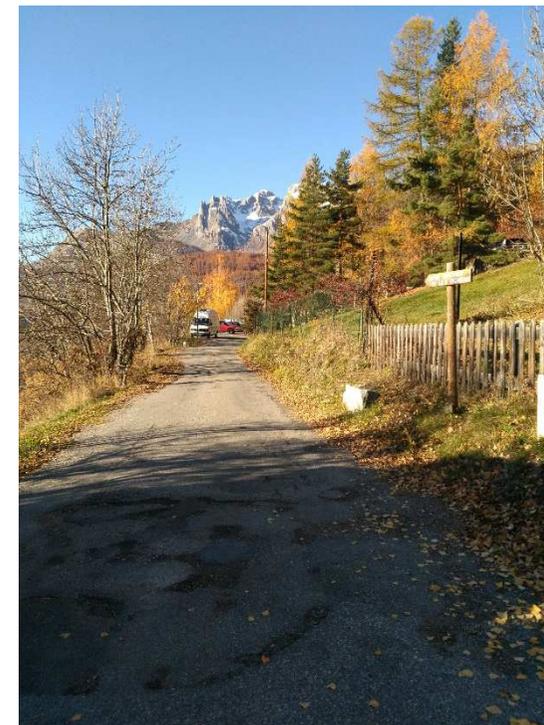
Le Pumptrack est un espace de jeu conçu pour les VVT, les BMX, les trottinettes, les draisiennes, les skateboards, les rollers.



Site n°7 : l'entrée du Chemin du Moulin, vers le Villaret



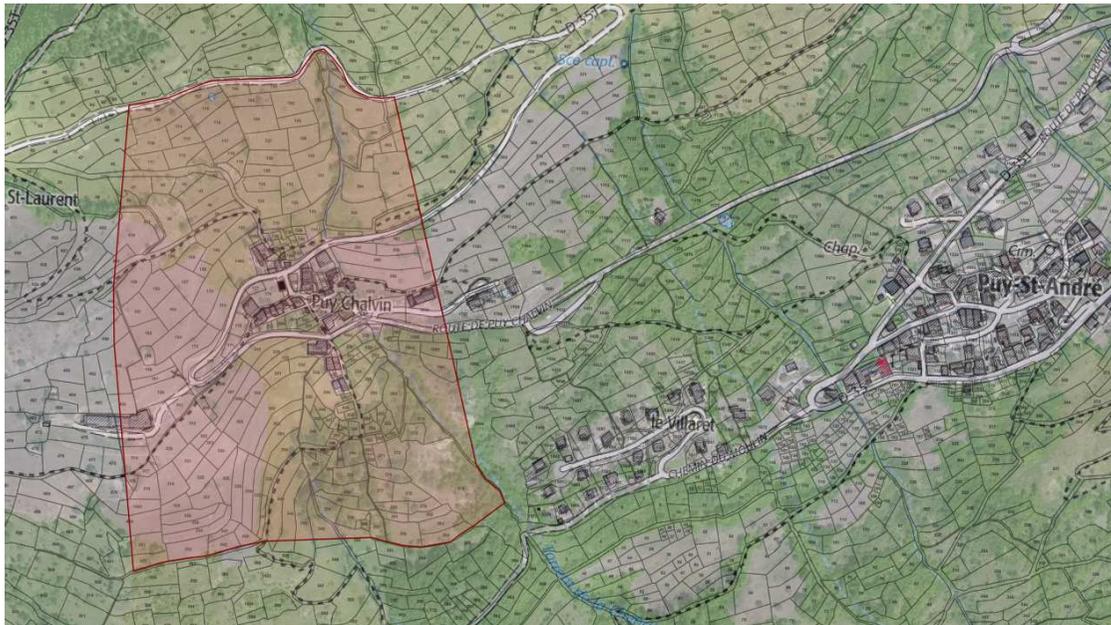
Les élus souhaitent que cet espace aujourd'hui encombré, soit requalifié et valorisé.



#### 4. PUY CHALVIN

##### La valorisation du patrimoine paysager et bâti

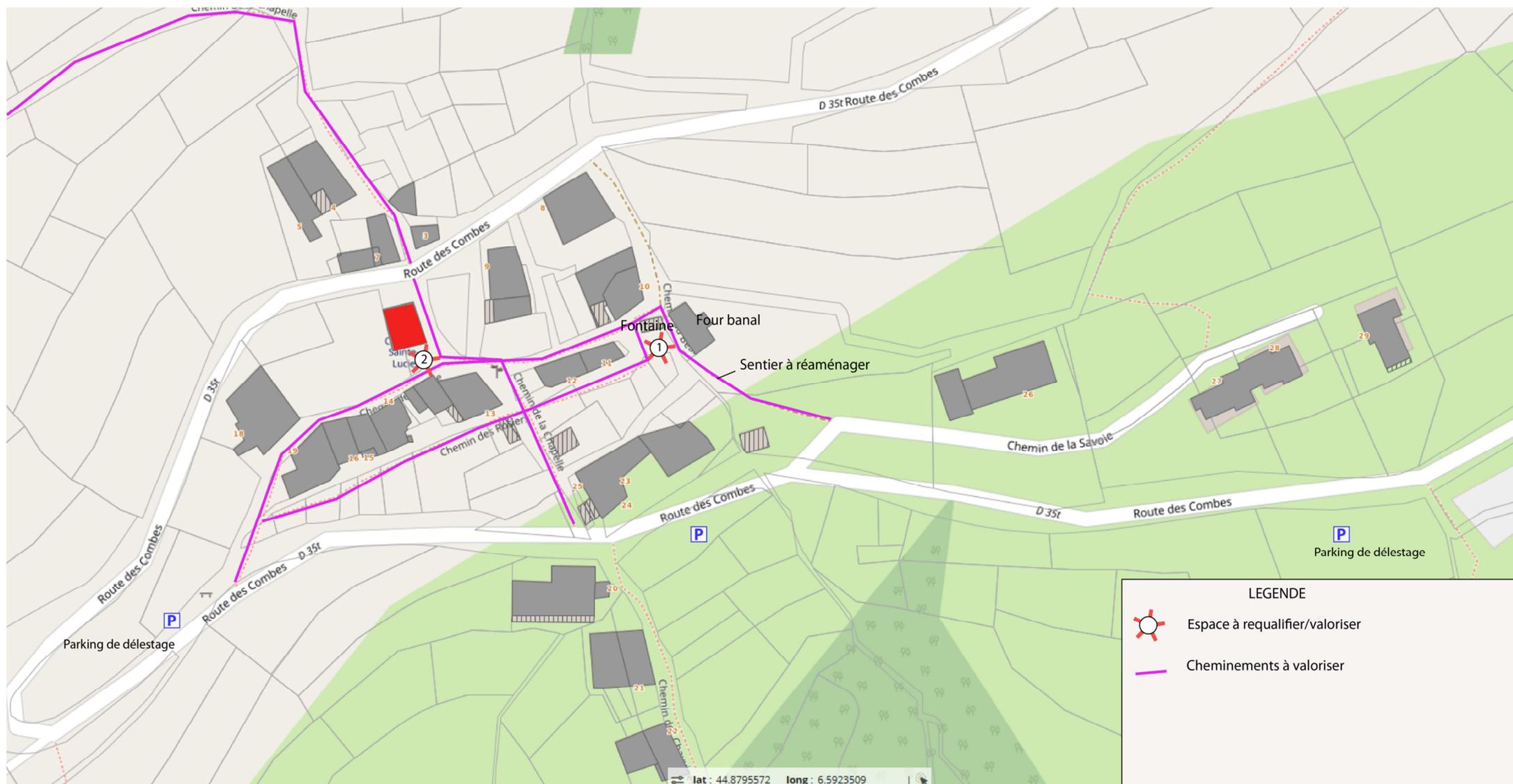
Le hameau de Puy-Chalvin revêt un caractère patrimonial et paysager manifeste. On y trouve notamment la Chapelle Sainte-Lucie.



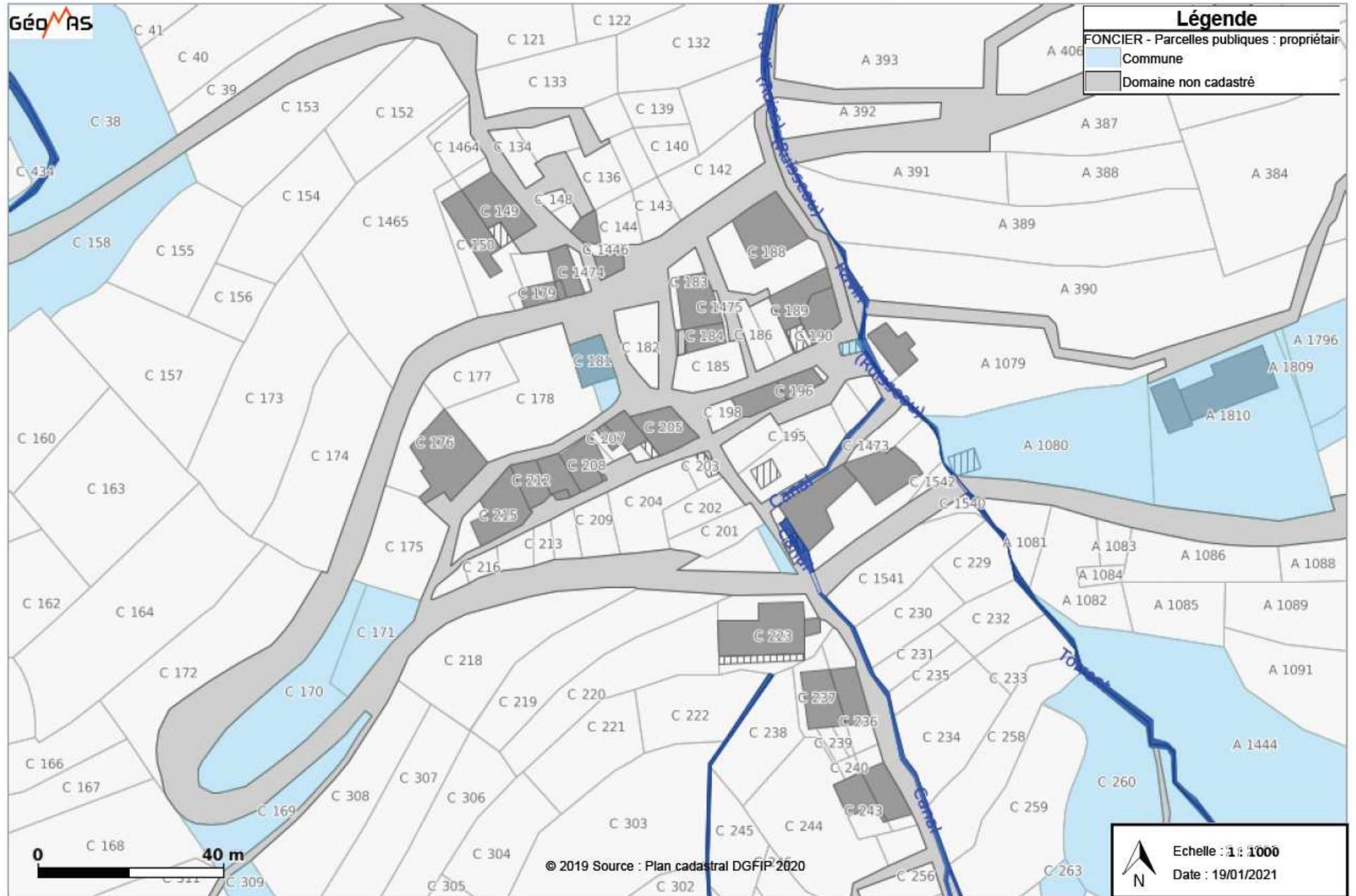
La Chapelle Sainte Lucie située au coeur du hameau de Puy Chalvin est un monument classé aux monuments historiques. Cette chapelle a fait l'objet d'un périmètre de protection modifié (PPM). La transformation du périmètre de protection de 500 mètres en PPM a permis d'adapter la protection à la réalité du site (configuration du hameau, relief, et cônes de vue).

Il est à noter que la loi impose un droit de regard sur toute intervention envisagée à l'intérieur d'un périmètre de protection autour des monuments historiques. Toutes les modifications de l'aspect extérieur des immeubles, les constructions neuves, mais aussi les interventions sur les espaces extérieurs doivent recevoir l'autorisation de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF), ou du préfet de région pour les monuments historiques inscrits ou classés.

## Puy-Chalvin, les secteurs à enjeux



### Parcelles communales + domaine public - Puy Chalvin

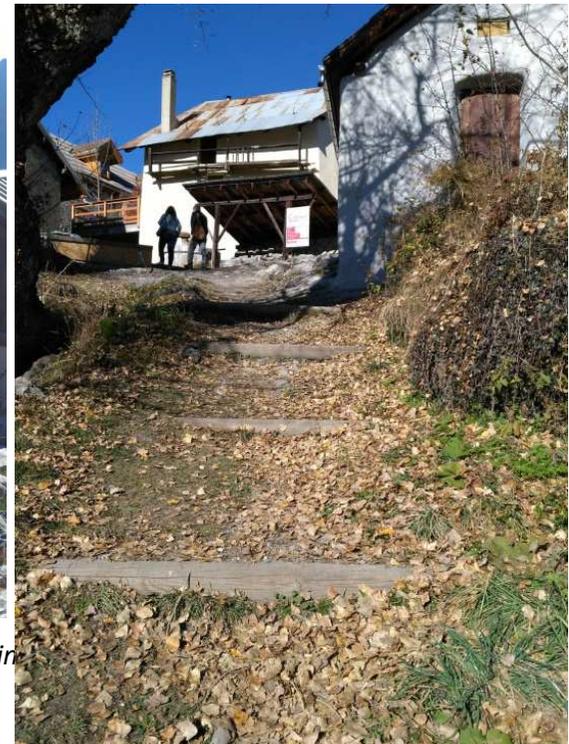


### Site n°1 : l'aménagement des abords du four banal

Les élus souhaitent travailler au réaménagement et la valorisation de l'espace aux abords de la fontaine et du four banal ainsi qu'à l'amélioration du sentier d'accès.



Plus globalement, le village de Puy-Chalvin regorge d'une multitude de petits chemins enherbés, laissés pour la plupart à l'état naturel. L'ensemble des vieilles bâtisses et des chemins forment un site pittoresque qui mérite d'être valorisé.



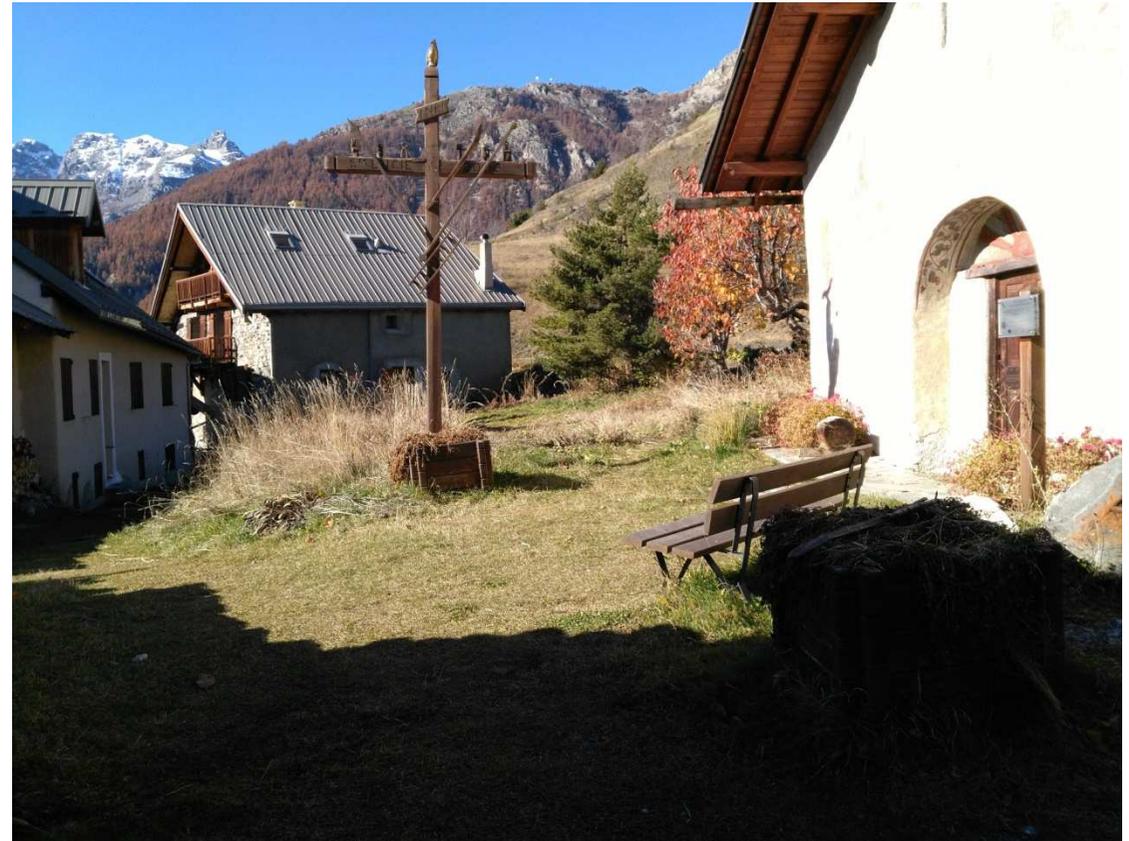
*Puy-Saint-André – Eléments de diagnostic, annexe à la consultation de l'étude de programmation urbaine*

### Site n°2 : l'aménagement des abords de la Chapelle

De la même façon l'espace public devant la chapelle, maintenu en son état naturel pourrait être aménagé de façon très simple tout en respectant l'esprit des lieux (voir avec les services de l'ABF ce qui peut être envisagé).

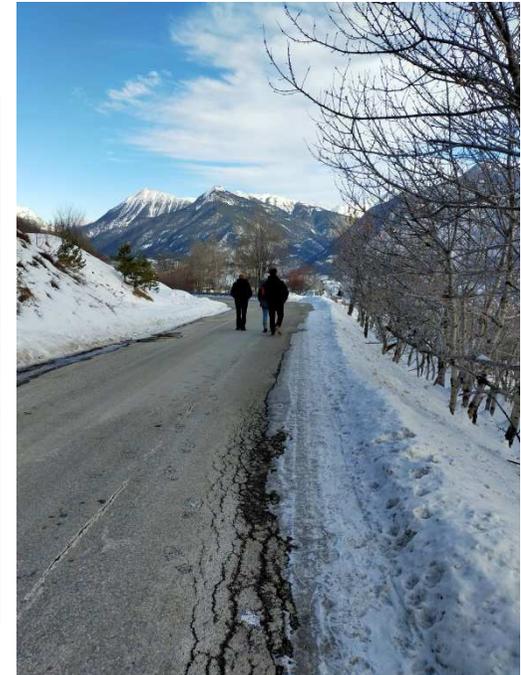
Tout comme le souhaite l'ABF, le stationnement à l'arrière de la Chapelle qui dénature son caractère patrimonial devra être interdit, une solution devra être trouvée.

D'après le site géomas (voir plan p 26), cet espace derrière l'église appartiendrait au Conseil départemental au titre d'un délaissé de voirie (à confirmer avec les services du CD05).



## Le stationnement

Les élus ont créé un parking de délestage en amont, à 150 mètres du village de Puy-Chalvin, afin d'inciter les visiteurs à se garer à l'extérieur du village, mais les élus et les habitants le trouvent peu utilisés.



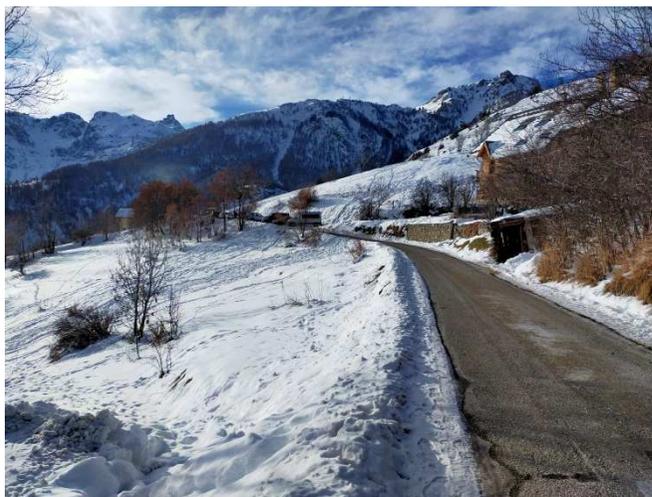
Afin d'améliorer l'efficacité de ce parking, il serait pertinent de modifier la signalétique d'information et de s'adresser directement aux visiteurs de Puy-Chalvin en les informant qu'il s'agit du dernier parking avant le village, comme cela peut se faire à d'autres endroits.

Cela devra bien évidemment s'accompagner d'un aménagement et d'une valorisation du parking et de la création et de la sécurisation du cheminement piéton entre celui-ci et le village. Possibilité de créer un cheminement piéton entre le parking et le village en passant sur des parcelles communales de l'autre côté de la route.

Une autre aire de stationnement est plus proche mais elle est sur un terrain privé. Une acquisition est-elle possible ?



Une troisième aire de stationnement existe à la sortie du village. Elle est très utilisée l'hiver. Elle mériterait là aussi d'être aménagée.



## 5. PIERRE-FEU

### Comparaison carte de l'état-major (1820-1866) et aujourd'hui



Tout comme Puy-Chalvin, le hameau de Pierre-Feu est l'un des plus anciens hameaux de la commune.

## Pierre-Feu, les secteurs à enjeux



# Parcelles communales + domaine public - Pierre Feu



Puy-Saint-André – Eléments de diagnostic, annexe à la consultation de l'étude de programmation urbaine - Janvier 2021

### Site n°1 : la place du Lavoir

La place de la Fontaine, qui est l'une des places les plus anciennes de la commune, est un espace très fréquenté lors de la fête nationale du 14 juillet.

Or, aujourd'hui la place est très peu mise en valeur et l'espace n'est pas aménagé pour permettre l'accueil de manifestations de ce type. Lorsqu'elle ne reçoit pas la fête, la place sert de parking.



### Site n°2 : la rue de la Fontaine

Un autre espace, en amont de la route départementale, d'une surface importante et qui sert principalement de stationnement, mériterait d'être requalifié. Un gîte est situé sur cette place.



### Site n°3 : le four banal

Le four banal fait partie du petit patrimoine bâti remarquable de la commune. Il est bien entretenu. Des petits éléments techniques auraient mérité d'être dissimulés ou mieux intégrés (cf boîtier technique). A proximité du bâtiment, on trouve une aire de stationnement que les élus souhaiteraient agrandir sur un terrain communal contigüe (la finalité pour les élus étant de désengorger le hameau du stationnement automobile). Le terrain envisagé est identifié parcelle C1143.

Certains habitants ont fait part de leur souhait que le four devienne un lieu de rencontre, un lieu d'échanges. La réparation du four est en projet.

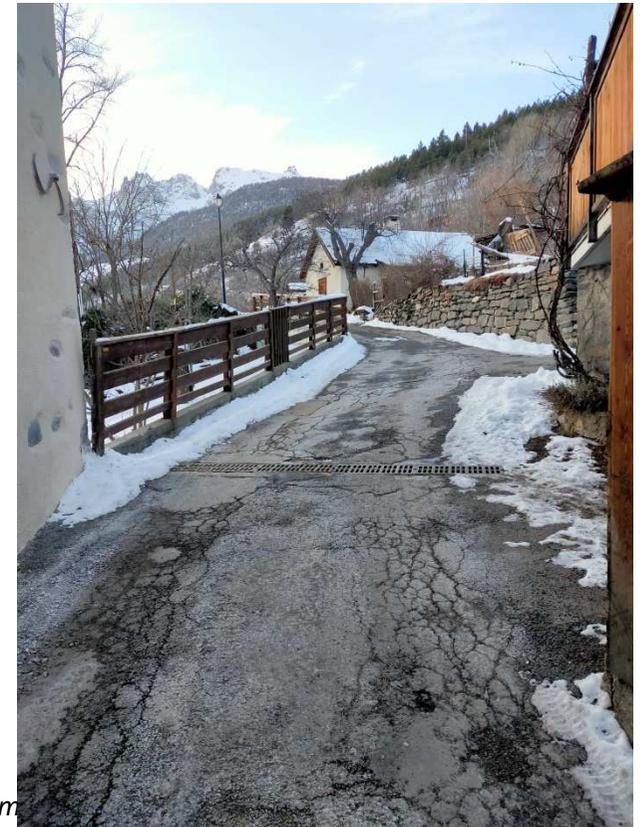
L'enjeu ici est de ne pas dénaturer les perspectives visuelles que l'on peut avoir sur le four banal avec des véhicules qui viendraient encombrer l'espace. Il s'agira d'être vigilant sur le fait que ce four mérite d'être valorisé par un espace public environnant de qualité et pourquoi pas aménager à proximité une aire de pique-nique (maintien du stationnement ?).



La question de la circulation automobile, du stationnement et des liaisons douces sont un enjeu fort sur le hameau de Pierre-Feu. Le hameau comprend de nombreuses jeunes familles avec des enfants et les habitants ont fait remonter aux élus des problèmes de sécurité avec des vélos qui descendent à grande vitesse la rue de la Fontaine depuis le four. Actuellement l'ensemble des routes traversantes est à double-sens. Or à certains endroits, le passage à deux voitures est impossible.

Il est nécessaire aujourd'hui d'apaiser la circulation.

Des ruelles en enrobé dégradé :



#### Site n°4 : le parking « du bas »



Les élus ont créé ce parking pour inciter les visiteurs à s'y garer, mais il est aujourd'hui très peu utilisé : problème de visibilité ?

Les habitants ont fait remonter que les véhicules circulent à grande vitesse au niveau du carrefour, malgré la présence d'un ralentisseur. Ils accélèrent sur la ligne droite. Il est donc nécessaire de réaliser des aménagements de la voirie (aménagement de type paysager) pour faire ralentir les véhicules sur cette portion. Un projet de lotissement est en cours. L'accès, qui se fera depuis cette voie, devra être anticipé dans l'étude de programmation.

### Site n°5 : les abords du cimetière en entrée de village

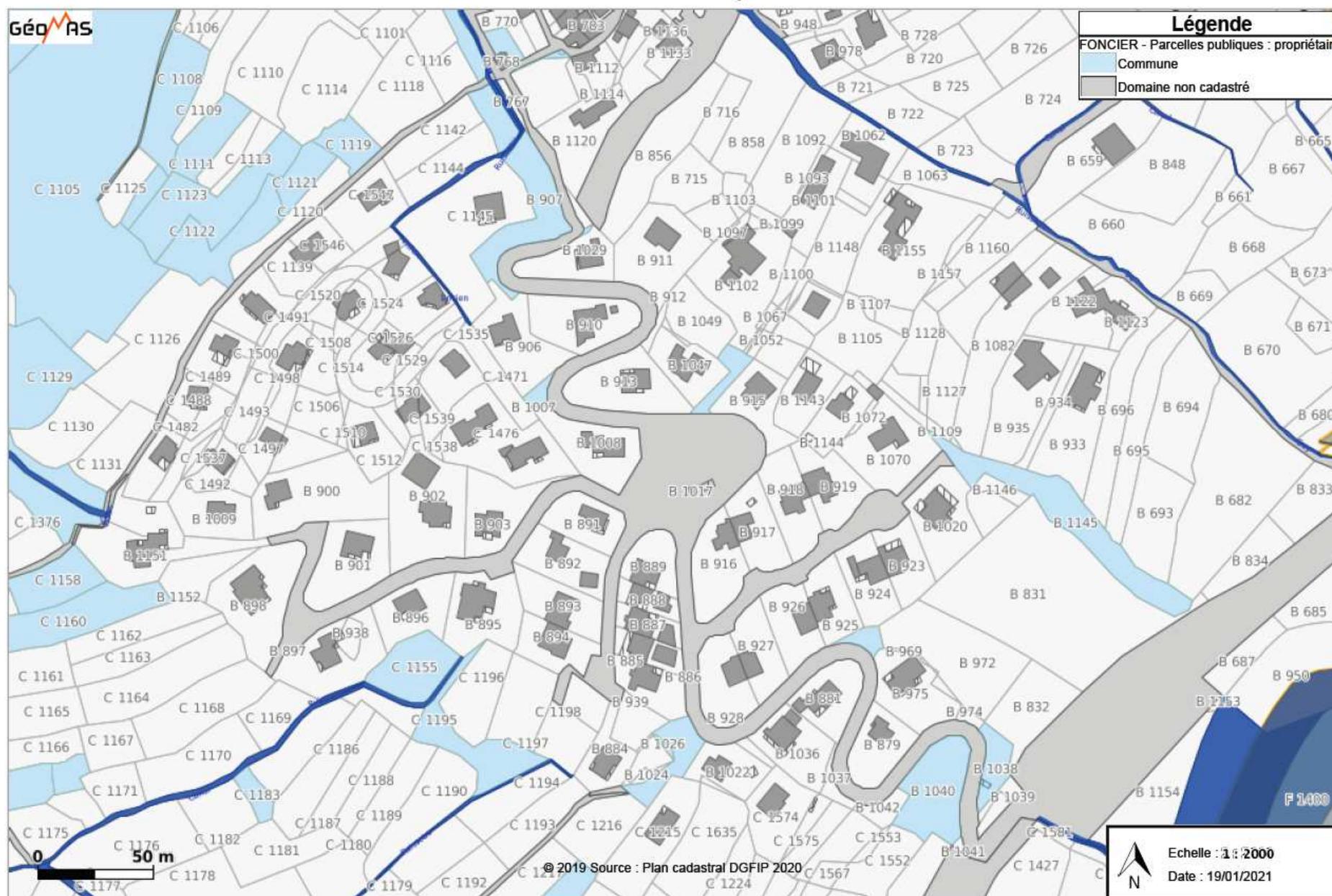
Le cimetière, avec son mur d'enceinte et sa petite chapelle, en entrée de village de Pierre-Feu est un élément patrimonial de qualité. Il est aujourd'hui dissimulé par le stationnement automobile, et les containers à ordures ménagères ne le mettent pas en valeur. Il serait opportun ici de déplacer l'aire de stationnement afin de libérer les points de vue sur le cimetière.



## 6. LE CLOS DU VAS



## Parcelles communales + domaine public - Le Clos Du Vas



### Projet de créer une aire de jeux pour enfants

Ce lotissement a été créé en continuité de Pierre-Feu. Il est habité par de nombreuses familles avec de jeunes enfants. Les habitants souhaitent qu'une aire de jeux soit créée.

Le terrain prédéfini par les élus et les habitants est un délaissé de voirie qui a été aménagé en aire de stationnement (on peut y trouver également un banc et une table de ping-pong). Il est quasiment inutilisé en tant que parking, les habitants ayant sur leur parcelle de quoi stationner leur véhicule. (la photo a été prise à un moment exceptionnel de travaux chez des privés qui ont déplacé leurs véhicules sur cet espace). Ce terrain est intéressant de par sa position centrale dans le lotissement de Clos du Vas.



### La nécessité de créer des cheminements piétons depuis l'arrêt bus

Lorsque le lotissement a été créé, aucune réflexion n'a été portée aux déplacements piétons dans le lotissement. Véhicules, piétons, et vélos cohabitent sur la route. Or, l'arrêt de bus se situe en bas de Clos du Vas et les enfants doivent ensuite remonter chez eux au sein du lotissement, ce qui pose des problèmes de sécurité.



Source : geoportail

La voirie dans le lotissement a une largeur moyenne de 6 mètres.

Afin d'affiner les mesures il faudrait effectuer un relevé sur place.



## Un cheminement sans obstacle

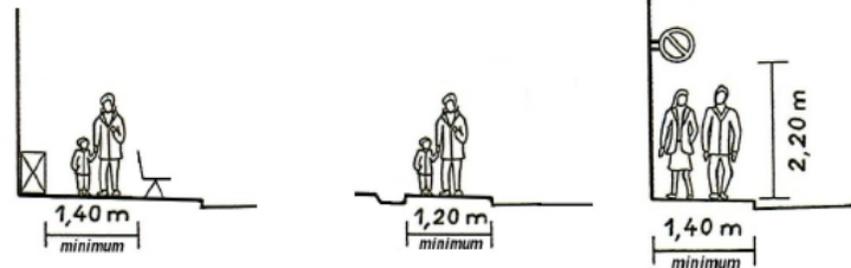
Ce que dit la Loi :

- **Dimensionner l'espace**

*Ce qu'impose la réglementation :*

- **une largeur minimale de cheminement de 1,40m libre de mobilier ou tout autre obstacle éventuel** ou occupation quelconque de l'espace public (terrasse de café...)
- **une hauteur de passage libre de 2,20 m**

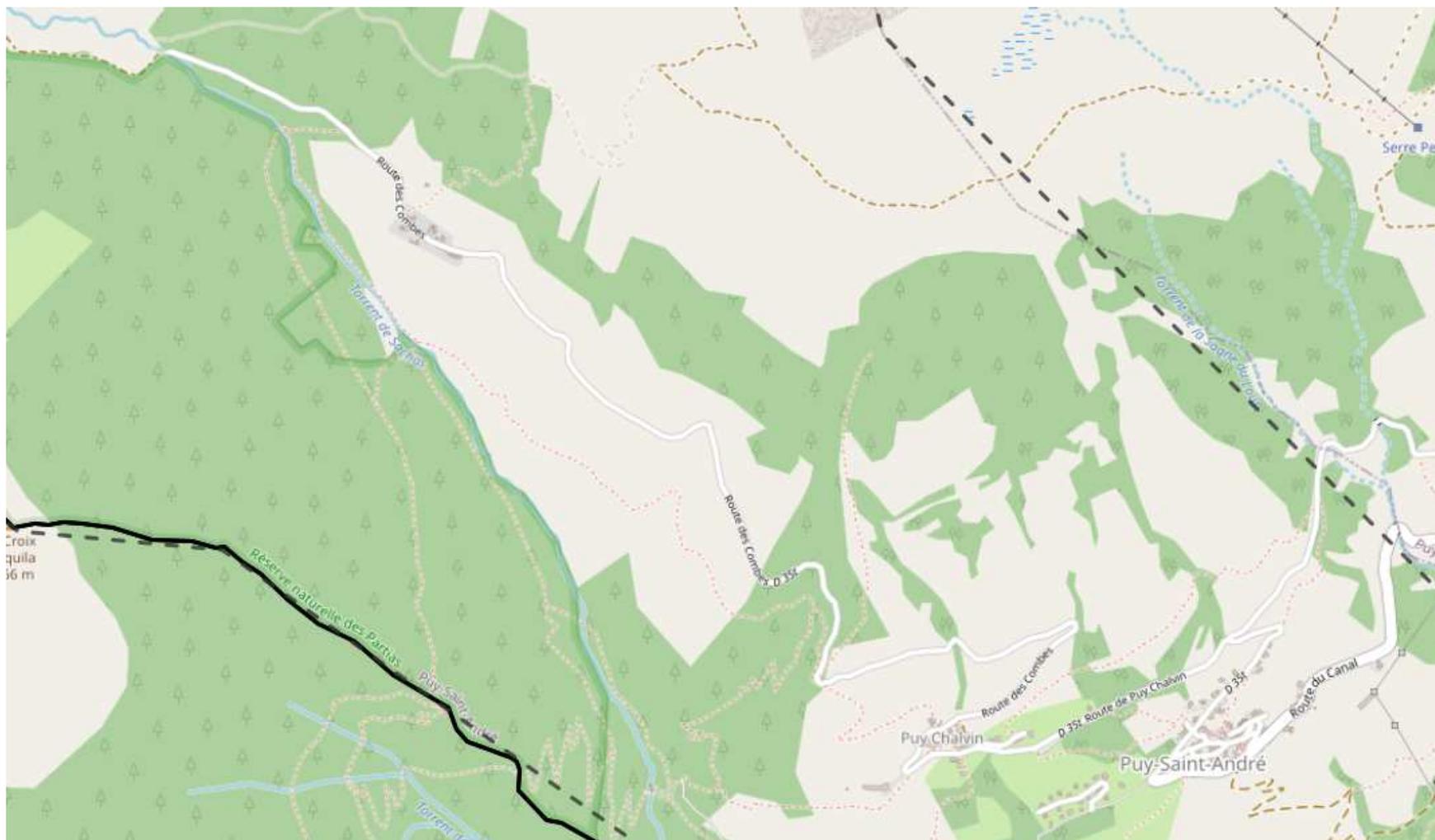
Une largeur de **1,80 m** est recommandée.



Le cheminement piéton doit avoir une largeur d'au moins 1.40 mètre.

On constate ici que la voirie est très contrainte. Si la commune se mettait en conformité avec la loi, la chaussée serait réduite à 4.60 m environ. Est-ce suffisant ? Autre piste : y a-t-il des possibilités d'acquisition (discussion avec propriétaires privés).

## 7. LES COMBES





### Le hameau des Combes et les espaces d'estives



*Source : photo de Guy Sennequier*



Les Combes est un hameau d'estive. Il n'y a pas d'habitants permanents. Ce hameau est très fréquenté l'été et la circulation automobile encombre le village.

Les élus souhaitent valoriser le patrimoine de ce village et trouver une solution pour diminuer l'impact de la présence automobile.

